

**Le 7 novembre 2017**

[Traduction]

### **Services de soins de santé**

**M. Higgs** : La Coalition pour les droits des aînés et des résidents des foyers de soins écrit : Il a été dit à l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick qu'elle ne pouvait pas tenir de rencontre publique aujourd'hui au CCNB Dieppe.

Des excuses ont été présentées depuis, mais formulées trop tard pour permettre la tenue de la rencontre. Le premier ministre s'est-il renseigné sur la façon dont la situation s'est produite? Le premier ministre sait-il si le CCNB Dieppe a reçu de son gouvernement une communication concernant l'annulation de la rencontre? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Melanson** : Soyons clairs : Il n'y a eu aucune interférence politique dans cette décision du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Je dirais même que c'est malheureux que cette décision ait été prise, mais je suis content de voir que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a émis un communiqué de presse pour s'en excuser.

Notre gouvernement et moi-même encourageons toute personne au Nouveau-Brunswick qui a des inquiétudes ou qui veut discuter de différents enjeux à le faire dans un forum public et même à l'intérieur d'un établissement public.

Alors, je veux clarifier ceci : Il n'y a eu aucune interférence politique de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à cette décision, et j'encourage ces groupes à continuer à énoncer leur point de vue sur le sujet, car, lorsqu'il y a un débat constructif, les dossiers avancent.

[Traduction]

**M. Higgs** : La question des conflits d'intérêts, ou la perception de conflits d'intérêts, a fait beaucoup jaser au cours des dernières semaines. J'ai demandé si le gouvernement Gallant avait été en communication avec le CCNB Dieppe pour une raison. Le premier ministre sait-il que son sous-ministre délégué des Services de santé et des Affaires francophones était jusqu'à tout récemment le directeur du campus du CCNB à Dieppe?

**L'hon. M. Melanson** : Je veux seulement m'assurer que tout le monde à l'Assemblée législative, et certainement dans l'ensemble de la province, comprend qu'il n'y a eu absolument aucune ingérence politique. Nous ne sommes intervenus d'aucune façon. Nous n'avions même pas discuté de la question avec le CCNB. C'était une décision du CCNB. Si je comprends bien, le



CCNB vient de publier un communiqué et a présenté ses excuses. Il s'agissait d'une mauvaise interprétation des propres politiques du collège.

En réalité, nous encourageons les gens du Nouveau-Brunswick à tenir des débats et veillons à ce que, lorsqu'il y a des débats, ils puissent se tenir dans un forum public. Je pense qu'il est important que nous apportions une clarification. Je suis très content de prendre la parole aujourd'hui pour préciser qu'il n'y a eu absolument aucune ingérence politique dans la décision qui a été prise. C'était une décision du CCNB.

**M. Higgs** : La Coalition pour les droits des aînés et des résidents des foyers de soins et l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick devaient tenir une rencontre aujourd'hui à propos des projets du gouvernement actuel de privatiser les services extra-muraux et d'autres services de soins de santé dans la province, autrement dit, d'instaurer un style de soins de santé à l'américaine au Nouveau-Brunswick. Ces rencontres se tiennent dans l'ensemble de la province. D'autres rencontres sont prévues pour le 9 novembre, à 18 h 30, au Centre multifonctionnel de Shediac et le 10 novembre, à 18 h 30, au Club du bel âge de Caraquet. Le gouvernement actuel ne peut pas toutes les interdire. En plus des deux rencontres que j'ai mentionnées, huit autres sont prévus d'ici au 27 novembre.

Le premier ministre rendra-t-il public le contrat que son gouvernement a signé avec Medavie? Qu'est-ce que le gouvernement a signé en fait? Le Nouveau-Brunswick veut savoir, et, maintenant, les rencontres se font annuler. Il est temps que les détails soient présentés et que le contrat soit rendu public pour que nous puissions voir quelle sorte de contrat au juste a été attribué à Medavie. Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : C'est très malheureux d'entendre les accusations de l'opposition. Tout d'abord, nous comprenons à quel point notre système de soins de santé est important pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Nous comprenons que les gens du Nouveau-Brunswick veulent faire en sorte que les soins de santé soient de première qualité et accessibles à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous travaillons très fort avec nos partenaires et nous travaillons très fort avec les gens du Nouveau-Brunswick pour nous assurer de faire exactement cela.

Je peux vous dire que nous voulons nous assurer d'être innovateurs aussi, pour donner à nos personnes âgées les meilleurs soins possibles — les soins qu'elles méritent. Voilà pourquoi nous innovons dans notre façon d'assurer les services extra-muraux. Voilà pourquoi nous investirons des millions de dollars dans les soins à domicile au cours des prochaines années. Voilà pourquoi nous veillerons à ce qu'il y ait dans l'ensemble de la province des foyers de soins qui pourront accueillir les personnes âgées ayant besoin de soins du genre. Nous veillerons à ce que les gens



reçoivent des soins de santé solides et que nous traitons nos personnes âgées avec dignité dans la province.

**M. Higgs** : Voici ce que nous entendons continuellement : nous dépensons des sommes records de vos impôts ; nous jetons de l'argent ici et là ; nous avons ici un plan avec Medavie et nous n'avons aucune idée de ce que seront les résultats ; cela viendra plus tard ; nous avons simplement attribué un contrat sans avoir un engagement concret quant aux résultats ; nous avons abandonné des soins de santé et nous privatisons nos services de soins de santé extra-muraux.

Les gens du Nouveau-Brunswick se tournent vers l'opposition pour poser des questions et exprimer leurs préoccupations à propos d'un contrat de 10 ans d'une valeur de 2 milliards de dollars conclu avec un fournisseur unique, soit Medavie. Ils sont maintenant conditionnés à mettre en doute les actions du gouvernement actuel après avoir été témoins pendant trois années de favoritisme et de partialité manifestes, lesquels sont maintenant la norme. On nous demande quelle clause échappatoire, s'il y en a une, est comprise dans ce contrat. On nous demande en outre si le gouvernement actuel a accordé un monopole de 10 ans sans appel d'offres. Voilà pourquoi il est si important que le premier ministre rende le contrat public. Le premier ministre est-il prêt à faire preuve d'ouverture et de transparence à l'égard du dossier, ou continuera-t-il simplement d'en parler?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, c'est malheureux d'entendre ce que nous dit l'opposition.

[Traduction]

Nous investissons dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Nous ne jetons pas l'argent ici et là, comme le chef de l'opposition veut l'insinuer. Je ne sais pas pourquoi il s'est levé ce matin et a pensé qu'il devrait être alarmiste. Je ne pense pas que l'investissement de sommes records dans l'éducation est un gaspillage. C'est tout à fait le contraire. C'est ainsi que nous veillerons à ce que notre économie soit forte pendant de nombreuses années à venir, et c'est ainsi que nous veillerons à donner à chaque personne, à chaque famille et à chaque collectivité la possibilité de réussir dans notre province.

Nous investissons dans l'intervention précoce auprès des enfants qui auraient des troubles ou des problèmes d'apprentissage pour que nous puissions les identifier le plus tôt possible et les appuyer. Nous investissons dans la littératie pour améliorer nos taux, nous investissons dans le codage, nous réinstaurons l'apprentissage de métiers dans nos écoles et nous veillons à ce que les études universitaires et collégiales soient accessibles et abordables. Nous sommes fiers d'investir, en éducation, la somme la plus importante dans l'histoire de notre province, ce que nous faisons aussi de manière stratégique.



## Politiques et pratiques du gouvernement

**M. Higgs** : Oui, le gouvernement est effectivement fier de soumettre les gens à l'imposition la plus élevée de l'histoire de la province et de jeter de l'argent en abondance à tout ce qu'il peut pour acheter les prochaines élections. Les investissements visent l'obtention de résultats, et aucun résultat n'est cerné dans tout ce que fait le gouvernement actuel. Il dit simplement : j'investis davantage, je dépense davantage et je vous imposerai davantage.

Le premier ministre a permis au député de Campbellton-Dalhousie de demeurer au Cabinet pendant deux semaines après une réunion-repas tenue le 21 août. Une supposée lettre a été présentée le 22 août. Le premier ministre devrait expliquer pourquoi il a agi ainsi. Le premier ministre convient-il qu'un ministre de son Cabinet soit lobbyiste?

Tout tourne autour du premier ministre. Il a publiquement appuyé l'ancien ministre de la Santé qui demeurait en poste pendant qu'un conflit faisait rage à propos de la plage Parlee. Il a habilité Len Hoyt à négocier pour Enbridge alors qu'il travaillait aussi à la révision stratégique des programmes. Il semble que nous ayons un premier ministre qui ne sait pas ce qu'est un conflit ou qui ne s'en soucie pas. Le premier ministre prendra-t-il la parole pour dire à la Chambre pourquoi les trois exemples que j'ai donnés sont acceptables pour lui?

**Le président** : Le temps est écoulé.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : En ce qui concerne le député de Campbellton-Dalhousie, nous avons pris des mesures concrètes pour assurer la transparence et la reddition de comptes au sein du gouvernement. C'est important que les gens du Nouveau-Brunswick voient que leur gouvernement est transparent et qu'il leur rend des comptes. Cela dit, la transparence et la reddition de comptes sont aussi importantes pour mener à de meilleures décisions afin de faire progresser les priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Je dois exprimer mon désaccord quant aux propos tenus par le chef de l'opposition. Nous travaillons très fort avec les gens du Nouveau-Brunswick, les entrepreneurs, les entreprises et les dirigeants communautaires pour nous assurer de faire croître l'économie de manière à ce qu'elle serve les intérêts de tous. Je sais que le chef de l'opposition s'oppose à ce que nous avons fait. Je sais qu'il n'est pas en faveur de nos mesures d'imposition visant les mieux nantis, la tranche de 1 % de la population, qui ont été prises afin que nous puissions investir davantage dans l'éducation et les soins de santé. Il n'est pas en faveur des augmentations fiscales applicables aux grandes entreprises. Il n'est pas en faveur de la hausse, en trois temps, du salaire minimum. Il n'est pas en faveur de la gratuité des droits de scolarité pour les personnes qui en ont le plus besoin. Il n'est pas en faveur de la bonification du RPC pour nos personnes



âgées. Les efforts que déploie Living SJ pour réduire la pauvreté générationnelle à Saint John n'obtiennent même pas son approbation.

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M. Higgs** : Encore une fois, parler ne coûte pas cher. Parler est la seule chose qui ne coûte pas cher lorsqu'il est question du gouvernement actuel. Dans tous les autres cas, il y a un flux d'argent. Il n'en est pas ainsi des résultats, mais il y a un flux d'argent. L'argent provient directement de tous les contribuables de la province.

Le premier ministre pourrait et devrait fournir au public une copie électronique de la lettre originale adressée à l'ancien ministre du Travail. Cela aurait dû être fait la semaine dernière. Le premier ministre n'a qu'à communiquer avec les gens de son cabinet et à demander que le dossier original soit envoyé aux membres de la tribune des journalistes. Je suis sûr que nous sommes capables d'en vérifier l'authenticité ici dans la ville. Une telle démarche ne permettra pas de traiter la question du jugement du premier ministre, pas plus que celle de la légalité entourant la négociation avec un syndicat en vue de l'obtention d'un emploi alors qu'on occupe le poste de ministre du Travail. Elle permettra toutefois de traiter la question de la lettre. Le premier ministre acceptera-t-il d'entreprendre la démarche et de rendre la lettre publique? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : En effet, en ce qui concerne la lettre que j'ai écrite au député de Campbellton-Dalhousie, nous avons partagé avec les médias la documentation pour montrer notre cheminement dans ce dossier. Alors, le chef de l'opposition peut certainement aller voir les médias pour en obtenir une copie.

[Traduction]

Encore une fois, je dois exprimer mon désaccord quant aux propos tenus par le chef de l'opposition. Il dit que nous gaspillons de l'argent. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous investissons dans les priorités de la population de notre province. Nous avons réduit le déficit de plus de la moitié tout en favorisant chaque année la croissance économique, en travaillant avec la population de notre province et en investissant davantage dans l'éducation et les soins de santé. Il y a eu repli économique de 2011 à 2014, alors que le chef de l'opposition faisait des compressions en éducation et dans les soins de santé. Depuis que nous formons le gouvernement et que nous investissons dans la population de notre province, l'économie a progressé, non seulement en 2015, mais aussi en 2016, et elle devrait encore poursuivre sa croissance en 2017. D'ailleurs, en 2016, la hausse salariale la plus élevée du pays a été observée ici, au Nouveau-Brunswick.

**M. Higgs** : Miroir, miroir magique. Quand le premier ministre a-t-il appris que l'ancien ministre du Travail songeait à changer de carrière? Qu'est-ce qui a mené à la réunion-repas avec l'ancien



ministre du Travail? Le premier ministre avait-il été avisé avant la réunion-repas de certaines activités concernant l'ancien ministre du Travail? Le premier ministre dira-t-il la Chambre aujourd'hui à quel moment il a appris que l'ancien ministre du Travail négociait en vue de l'obtention d'un autre emploi? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : J'ai déjà répondu à ces questions. J'ai clairement dit que, lorsque j'ai eu un souper avec le député de Campbellton-Dalhousie, nous avons parlé de la question à savoir s'il serait candidat de nouveau aux prochaines élections. Il m'a dit qu'il avait pris sa décision et qu'il ne serait pas candidat de nouveau en 2018.

Par la suite, j'ai indiqué au député de Campbellton-Dalhousie que je pensais qu'il était important d'avoir d'autres personnes au sein du Cabinet et que j'allais lui demander de ne plus servir en tant que ministre. À ce moment-là, il m'a laissé savoir qu'il pourrait éventuellement regarder à d'autres emplois. Cela s'est passé le 21 août ; c'est quelque chose que j'ai déjà mentionné. Au cours de la même soirée, nous avons commencé à préparer une lettre, qui a été envoyée. Le ministre qui est maintenant responsable de la Société de développement régional, entre autres fonctions, a alors hérité des responsabilités liées au travail. Deux semaines après le souper en question, il y a eu un remaniement ; donc, le député de Campbellton-Dalhousie n'était alors plus membre du Cabinet. Nous allons continuer à rendre des comptes et à être transparents à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Higgs** : Il est beaucoup question du 21 août et du 22 août, mais la question suivante est très simple : À quel moment le premier ministre a-t-il appris que son ministre du Travail négociait en vue de l'obtention d'un autre emploi au sein d'un syndicat? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Je ne veux pas que le chef de l'opposition essaie de mettre des mots dans ma bouche. J'ai mentionné à plusieurs reprises, et je l'ai fait encore une fois aujourd'hui, ce qui a été dit lors du souper que nous avons eu le 21 août. Par la suite, il y a eu un remaniement du Cabinet, et le député de Campbellton-Dalhousie n'en faisait plus partie, lorsqu'il est entré dans des pourparlers avec le groupe pour lequel il va maintenant travailler. Je ne le sais pas ; ce sont des questions auxquelles devrait répondre le député de Campbellton-Dalhousie.

Ce que je peux vous dire, c'est ceci : Lorsque j'ai su qu'il y avait une possibilité que le député de Campbellton-Dalhousie considère un autre emploi, j'ai pris des mesures concrètes pour assurer la reddition de comptes et la transparence de notre gouvernement auprès des gens du Nouveau-Brunswick. Depuis, il y a eu un remaniement du Cabinet ; donc, le député n'était plus



membre de ce dernier. De plus, nous avons pris d'autres mesures concrètes faisant en sorte que le député devait choisir entre ses fonctions à la Chambre ou l'emploi...

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Higgs** : Nous tournons autour des réponses et nous parlons de la réunion du 21 août. Le souper a été admis, mais il reste à savoir si c'était alors la première fois que le premier ministre a été mis au courant du fait que le ministre du Travail négociait en vue d'obtenir un autre emploi. Les gens d'en face parlent d'un changement d'emploi, mais le ministre du Travail n'avait aucune intention de changer d'emploi. Il allait occuper les deux emplois, après tout.

Après avoir prétendument écrit la lettre le 22 août, le premier ministre a permis à l'ancien ministre du Travail de rester en poste au Cabinet pendant deux semaines. Beaucoup d'autres questions restent sans réponse : À quel moment le premier ministre a-t-il été mis au courant? À quel moment le ministre du Travail a-t-il commencé ses négociations avec le syndicat? J'ai essayé d'avoir des réponses à ces questions. Le ministre a-t-il fait des déplacements aux frais des contribuables pour servir ses propres intérêts? A-t-il engagé des frais de restauration et d'hébergement pendant qu'il négociait en vue d'obtenir un emploi? Comment la population obtient-elle les réponses à ces questions de façon à pouvoir se fier aux réponses et croire au système?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, nous avons répondu aux questions et nous avons pris des mesures concrètes. Ce n'était aucunement facile pour le caucus du gouvernement, et je suis certain que ce ne l'était pas non plus pour le député de Campbellton-Dalhousie. Toutefois, au bout de compte, en prenant des mesures concrètes, en faisant preuve de leadership et en prenant des décisions, nous avons fait en sorte que nous sommes transparents et que nous rendons des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Je ne peux pas dire la même chose du chef de l'opposition. Si le chef de l'opposition veut monter sur ses grands chevaux aujourd'hui et parler de transparence et de réponses aux questions, je demande au chef de l'opposition d'enfin préciser s'il a appuyé l'allègement fiscal accordé au terminal de Canaport LNG en 2005 et en a fait la promotion.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre. À l'ordre.



**L'hon. M. Gallant** : Le chef a dit dans l'Assemblée législative qu'il n'a rien fait de la sorte ; or, nous avons la preuve qu'il a en effet appuyé l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL et en a fait la promotion.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Le chef avouera-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il a appuyé l'entente fiscale en question et en a fait la promotion?

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Flemming** : Assis ici, j'écoute attentivement les questions et j'écoute attentivement les réponses. Ce qui me paraît étrange, c'est que le chef de l'opposition pose des questions très, très simples, mais qu'il n'obtient pas de réponses simples. Il obtient des réponses sur la transparence, des réunions et le fait d'agir correctement, mais il n'obtient pas de réponse précise.

Par conséquent, je vais moi-même poser la question, tout simplement. La question concerne le secret le moins bien gardé à Fredericton et duquel j'étais au courant en juin, à savoir que le ministre du Travail allait obtenir un emploi dans le secteur syndical. À quel moment le premier ministre a-t-il appris que le ministre du Travail menait des négociations relativement à un emploi dans le secteur syndical? La question est simple. Quand a-t-il appris un tel fait?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je pense que le premier ministre a été très clair et qu'il a pris ses responsabilités très au sérieux ; comme toujours, il a fait preuve de leadership.

Nous savons tous que, le soir du 21 août dernier, le premier ministre a eu un repas avec celui qui était alors ministre responsable du travail. Dès que le premier ministre a su qu'il y avait une possibilité que le ministre en question puisse accepter un nouvel emploi dans le domaine du travail, il l'a immédiatement avisé que ce dossier lui serait retiré. En plus, la preuve a été remise aux médias montrant que, le soir même, une lettre a été préparée pour faire en sorte qu'un nouveau ministre reçoive la responsabilité du travail.

Je demande également au chef de l'opposition ce qu'il a fait pour promouvoir l'entente impliquant Canaport LNG.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé.





**M. Flemming** : N'est-ce pas intéressant que je n'obtienne toujours pas de réponse simple à une question simple? En conséquence, je vais reformuler ma question simple. Il faut espérer que j'obtiendrai une réponse simple. Le premier ministre savait-il avant le 21 ou le 22 août que son ministre du Travail à l'époque tenait des discussions en vue d'obtenir un poste dans le secteur syndical? Quand l'a-t-il su?

**L'hon. M. Rousselle** : Je pense que je vais le dire dans l'autre langue. Comme je l'ai dit en français...

[Original]

Dès que le premier ministre a su...

[Traduction]

Dès que le premier ministre a su ce qui se passait, le 21 août, il a agi sans attendre.

[Original]

Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant du chef de l'opposition. Vous savez, nous lui demandons depuis des semaines quel a été son rôle exact dans la promotion de la transaction fiscale impliquant Canaport LNG.

[Traduction]

L'entente fiscale visant Canaport LNG, je devrais dire.

[Original]

Après deux semaines de questionnement, alors qu'il a dit à la Chambre, dans sa réponse au discours du trône, qu'il n'avait pas été beaucoup impliqué dans ce dossier, il existe des preuves du contraire. Donc, à quel moment le chef de l'opposition va-t-il dire enfin quelle a été son implication exacte dans ce dossier? Quel rôle a-t-il joué dans cette fameuse entente qui concerne Canaport LNG?

[Traduction]

**M. Flemming** : Je sais que des accessoires ne sont pas de mise à l'Assemblée législative, mais j'aurais envie d'avoir un trench-coat et un cigare à moitié fumé, car j'ai l'impression d'être le lieutenant Columbo.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.



**M. Flemming** : Il y a simplement quelque chose qui ne tient pas dans l'affaire. Il y a simplement quelque chose qui ne semble pas être conforme. Je vais poser une autre des questions à cet égard, sans le cigare et sans l'imperméable.

J'aimerais savoir quand la greffière du Conseil exécutif, M<sup>me</sup> Wagner, et le sous-ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, M. Dupuis, ont reçu leur lettre datée du 22 août. Je connais ces personnes. Elles ne diront rien ou elles diront la vérité. Toutefois, je sais qu'elles ne mentiront pas.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Voilà maintenant que nous avons Columbo avec nous, à la Chambre.

Je pense avoir été très clair. À partir du 21 août, dès que le premier ministre a su ce qui se passait, il est intervenu. Je peux vous dire que j'ai personnellement vu un échange de courriels, dans lequel le sous-ministre Dupuis offrait effectivement ses services au nouveau ministre responsable du travail. Cet échange a eu lieu dès le mois d'août. Donc, Columbo peut se rasseoir et se reposer : Nous sommes effectivement certains que le sous-ministre a bel et bien été informé.

Cela étant dit, nous attendons encore la réponse du chef de l'opposition, une personne qui monte sur ses grands chevaux et qui affirme de grands principes. Nous posons une question très simple : Dira-t-il enfin à la Chambre quelle a été son implication dans l'entente concernant Canaport LNG?

### Services de soins de santé

**M. Coon** : Pendant la période des questions du 27 octobre, j'ai mentionné de nombreux organismes qui s'opposent à la privatisation de la gestion des services de soins de santé offerts par le Programme extra-mural et j'ai demandé au ministre de la Santé s'il pouvait nommer une personne qui était d'accord avec cette décision.

Le ministre a dit que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick était d'accord. Pourtant, dans une lettre datée du 26 octobre adressée à la Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights, la présidente de l'association, Karen Frenette, écrivait que le regroupement n'avait pas encore pris position au sujet de la privatisation des services de santé. Le ministre va-t-il admettre son erreur et donner l'heure juste sur cette question?

**L'hon. M. Bourque** : Je remercie le député pour sa question. Ce que je peux vous dire, c'est que, lorsque le partenariat avec Medavie a été annoncé, le 1<sup>er</sup> septembre ou le jour suivant, la présidente de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick était présente et elle l'appuyait. Il y avait aussi des représentants de la Société médicale du Nouveau-Brunswick. Le chef du troisième parti peut vérifier et il verra que c'était bel et bien le cas.



Ce que je peux aussi vous dire, c'est que nous travaillons fort et que nous sommes convaincus. Contrairement à ce que peuvent prétendre certaines personnes, nous parlons ici de renforcer le système de soins de santé et de le rendre plus accessible pour les patients du Nouveau-Brunswick. Car, de notre côté de la Chambre, c'est la qualité des soins offerts à chaque patiente ou patient du Nouveau-Brunswick qui prime. C'est ce que nous allons continuer à faire. Nous sommes convaincus que ce partenariat nous permettra d'atteindre cet objectif et que les gens auront de meilleurs soins de santé.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M. Coon** : Le ministre de la Santé a aussi dit à la Chambre que le Réseau de santé Horizon est d'accord pour ce qui est de confier la gestion des services de santé extra-muraux à Medavie. Je ne peux pas trouver la moindre preuve pour étayer une telle affirmation. Dans une lettre datée du 28 septembre 2017 et adressée à la Coalition pour les droits des aînés et des résidents des foyers de soins, la présidente-directrice générale du réseau, Karen McGrath, a écrit ce qui suit : Le transfert du Programme extra-mural du Réseau de santé Horizon à Croix Bleue Medavie était une décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui nous a été notifiée et qu'il nous a été enjoint de mettre en oeuvre ; le conseil d'administration du réseau Horizon n'a pas de position à cet égard. Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi il ne fait pas confiance à nos régies régionales de la santé pour gérer les services de santé publique?

**L'hon. M. Gallant** : Les soins de santé sont importants pour chaque famille du Nouveau-Brunswick. Ils sont importants pour nos collectivités.

[Original]

Nous comprenons qu'il est important de nous assurer d'avoir un système de santé de haute qualité, qui est accessible pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick. Alors, en tant que gouvernement, c'est ce que nous faisons.

[Traduction]

Je dois exprimer mon désaccord avec tous les parlementaires du côté de l'opposition et le chef du tiers parti. Nous voulons travailler avec les régies de la santé afin de dispenser les meilleurs soins de santé possibles. Il va sans dire que nous ne serons pas toujours d'accord. Lorsque cela leur convient, le chef et les gens de l'opposition disent que nous devrions abonder dans le même sens que les régies de la santé et, lorsque cela ne leur convient pas, ils disent que nous ne devrions pas le faire. Maintenant, voilà que le député du tiers parti agit de même.



Savez-vous ce à quoi nous allons consentir? Nous allons consentir à faire ce que les gens du Nouveau-Brunswick méritent en matière de soins de santé. L'ex-directeur général du réseau Horizon a proposé que nous fermions des hôpitaux dans les régions rurales.

[Original]

Nous avons agi lorsque le Réseau de santé Vitalité a suggéré d'abolir les traitements de chimiothérapie dans le Nord.

[Traduction]

Nous avons tenu tête au réseau, et nous avons défendu les gens de notre province.

**M. Coon** : Égalité santé en français a demandé une révision judiciaire de la décision du ministre de la Santé de privatiser la gestion de nos services de santé extra-muraux, affirmant que, en vertu de la *Loi sur les régies régionales de la santé*, le ministre n'a pas le pouvoir de prendre une telle décision. Le Réseau de santé Vitalité s'oppose à ce que la gestion de ces services de santé essentiels lui soit retirée. Chaque organisation de personnes âgées de la province veut que nos régies régionales de la santé continuent de gérer les services de santé extra-muraux.

Le ministre mettra-t-il fin à sa démarche malavisée et redonnera-t-il aux régies régionales de la santé le pouvoir de gérer nos services de santé?

**L'hon. M. Gallant** : Nous ne pouvons commenter sur le parquet de l'Assemblée législative ou en public une affaire dont les tribunaux sont saisis. Ce que nous pouvons faire, cependant, c'est répéter la réponse que je viens de donner.

Nous n'allons pas rester là et permettre aveuglément aux régies de la santé de prendre des décisions que nous n'approuvons pas et qui pourraient avoir des répercussions sur les régions rurales du Nouveau-Brunswick et sur les familles dans notre province. Nous voulons travailler avec les régies, mais nous n'étions pas du même avis. Nous n'avons pas caché que nous n'acceptons pas les considérations de l'ex-directeur général du réseau Horizon motivant la fermeture des hôpitaux ruraux. Nous n'avons pas caché que nous n'approuvons pas la récente décision du réseau Vitalité de mettre fin aux services de chimiothérapie à Grand-Sault et à Saint-Quentin.

Non, nous ne permettrons pas aveuglément aux régies de la santé de prendre des mesures qui, selon nous, ne sont pas dans l'intérêt supérieur de notre province et qui, à notre avis, vont à l'encontre des lignes directrices et du programme que nous avons proposés pour les soins de santé. Nous continuerons d'investir dans nos familles et d'investir dans les soins de santé, et nous nous assurerons que les soins sont de haute qualité et accessibles à tous.

**M. B. Macdonald** : Il est assez incroyable de voir le premier ministre prendre la parole ici et prétendre qu'il tient tête au réseau Vitalité, car, depuis le début, le premier ministre oriente les



mesures prises par Vitalité. Le premier ministre a d'abord congédié le président-directeur général, puis il a imposé au réseau la privatisation des services d'entretien ménager et des services alimentaires. Maintenant, il essaie d'imposer la privatisation du Programme extra-mural. Le réseau Vitalité ne voulait rien de tout cela, mais le premier ministre n'a eu aucune difficulté à lui dicter ce qu'il voulait exactement qu'il fasse.

Voici ma question : Le premier ministre a maintenant une occasion à saisir. L'entente avec Medavie n'a pas été signée. Pourquoi le premier ministre n'assure-t-il pas à la population du Nouveau-Brunswick que le contrat avec Medavie, d'une valeur de 2 milliards de dollars sur 10 ans, fera l'objet d'un processus concurrentiel ouvert et transparent qui permettra d'optimiser l'argent des gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M. Gallant** : Nous ne sommes pas étonnés d'entendre l'opposition dire que nous aurions dû abonder dans le même sens que le réseau Vitalité dernièrement et que nous devrions, j'en suis sûr, abonder dans le même sens que l'ex-directeur général du réseau Horizon. L'opposition aimerait beaucoup que nous fermions les hôpitaux dans les régions rurales. Nous nous sommes opposés à la récente décision du réseau Vitalité de retirer les services de chimiothérapie à Grand-Sault et à Saint-Quentin. Nous avons pris position lorsque l'ex-directeur général du réseau Horizon a dit que nous devrions fermer les hôpitaux ruraux, dont bon nombre, soit dit en passant, sont situés dans des collectivités qui sont représentées par des gens de l'opposition.

Nous avons pris position, mais le chef de l'opposition et, manifestement, les parlementaires du côté de l'opposition pensent qu'il est acceptable de procéder à de telles fermetures. Les gens d'en face veulent que nous laissions les personnes en question le faire, et je sais pourquoi. Je veux citer le chef de l'opposition : « Je ne nie pas que nous avons trop d'écoles et que nous avons des écoles dans des régions rurales qui sont tout ce qui reste dans ces régions [...] Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. »

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Le tout remonte à 2015. Heureusement, nous ne sommes pas d'accord.

**Le président** : Le temps consacré aux questions orales est maintenant écoulé.

